

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 26 AVR. 2011

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

FJ/NL 295/M

Nos réf. : AELR SADTL 2010/015

Vos réf. :

Affaire suivie par : Isabelle Jory

isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 87 – Fax : 04 67 15 68 00

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Gard

Service Environnement et Forêt

Unité Intégration de l'Environnement

89 rue Wéber

CS 52002

30907 NIMES Cedex 2

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

**Dossier de demande du projet de construction d'un parc photovoltaïque situé au lieu-dit
« La Croix de Fer » sur la commune de Vergèze**

Par courrier reçu le 24 février 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Croix de Fer » sur la commune de Vergèze, déposé par EDF Énergie Nouvelle.

Depuis le 24 avril 2011, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00

520 allées Henri II de Montmorency

34064 Montpellier cedex 02